

## **Motion de la section 27 (Informatique) du CNU**

### **Grille indiciaire**

La section 27 du CNU s'oppose catégoriquement à tout gel des avancements à l'ancienneté ou au choix des enseignants-chercheurs. Face à l'alourdissement de nos missions et les conditions d'exercice qui se détériorent, la section 27 demande au contraire une réforme en profondeur des rémunérations passant par une amélioration significative des grilles de progression de carrière et une revalorisation conséquente du point d'indice.

**Motion votée par les membres du CNU 27 (48 votants)**  
**en session de qualification, le 30 janvier 2014 :**  
**4 ne prennent pas part au vote, 6 abstentions, 0 contre,**  
**38 pour**